

# MAIRIE DE THIEUX

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2023 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 09  
Nombre de conseillers présents : 07  
Pouvoirs : 02

Date de la convocation : 31/08/2023  
Date d'affichage : 31/08/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 septembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

M. Philippe BUQUET, adjoint.

Mmes Nelly DUHAMEL, Christine GREGOIRE, Michèle RIQUIER.

Mrs Bruno DUMESGE, . Éric POTDEVIN.

Absents excusés : Mrs Nicolas DEMAZURE, Julien GREGOIRE ayant donné pouvoir.

Secrétaire de séance : M. Eric POTDDEVIN.

### **1 – RENOVATION DE LA CRECHE :**

Mme le Maire explique à l'ensemble des conseillers municipaux présents que des travaux à la crèche sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, proposent que Mme le Maire fasse réaliser différents devis.

### **2 – REMPLACEMENT MME FRANCINE CAPELLE SUITE DEPART A LA RETRAITE :**

Mme le Maire explique qu'elle n'a reçu une seule candidature pour le moment.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux de remettre ce sujet au prochain ordre du jour afin de déterminer la fiche de poste, la rémunération, le temps de travail pour la personne qui remplacera Mme Francine Capelle.

Un appel à candidature sera ensuite fait.

### **3 – AUGMENTATION SALAIRES AGENTS :**

Mme le Maire propose d'augmenter les salaires des agents communaux afin de compenser l'inflation.

L'ensemble des conseillers municipaux présents décident de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal afin d'avoir plus de précisions.

### **4- DESIGNATION DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :**

Mme le Maire explique qu'elle a reçu de la Préfecture un courrier indiquant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission communale de contrôle des listes électorales.

Elle explique que cette commission doit être composée de :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pourront siéger au sein de cette commission ;

- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,

- un délégué du tribunal désigné par le Président du tribunal judiciaire.

M. Bruno Dumesge est désigné en tant que conseiller municipal, et Mme le Maire propose les

personnes suivantes :

- Délégué de l'administration : titulaire, M. Thibault Buquet ; suppléante, Mme Hélène <sup>Guyon</sup> Gillon.
- Délégué du tribunal judiciaire : titulaire, Mme Catherine Brasseur ; suppléante, Mme Francine Capelle.

Mme le Maire précise qu'un courrier sera donc adressé à la Préfecture et au Tribunal de Grande Instance afin de proposer ces personnes.

#### **5 – ORGANISATION CEREMONIE 11 NOVEMBRE 2023 :**

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de faire la cérémonie du 11 novembre 2023 comme les années précédentes.

#### **6 – ORGANISATION ARBRE DE NOËL 2023 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'organiser l'arbre de Noël 2023 le samedi 23 décembre 2023 à 17h00 à la salle communale.

Le Conseil Municipal décide également de faire passer une calèche avec le Père Noël dans les rues de la commune.

#### **7 – REPAS CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S) :**

Madame le Maire explique qu'elle propose de voir avec Mme Francine Capelle les dates disponibles pour la salle communale afin d'organiser le repas du C.C.A.S. comme les années précédentes. Elle précise qu'une réunion avec les membres du C.C.A.S. aura lieu prochainement pour le choix des colis.

#### **8 – ORGANISATION CEREMONIE VŒUX 2024 :**

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident d'organiser la cérémonie des Vœux du Maire le samedi 06 janvier 2023 à 19h00.

#### **8- QUESTIONS DIVERSES :**

\* Mme le Maire propose 2 devis pour l'achat d'un souffleur : devis Vertdis pour un montant de : 550,00 € H.T, devis Ets parmentier pour un montant de : 575,10 € H.T.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident d'acheter le souffleur chez : Ets Parmentier.

\* Monsieur Bruno Dumesge demande s'il est possible que l'agent communal éteigne le tracteur lorsqu'il est en train de travailler. Mme le Maire se charge d'en informer l'agent communal.

\* Monsieur Bruno Dumesge fait part d'une demande de la directrice d'école concernant l'organisation de la classe de découvertes. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent.

Il indique également qu'elle demande la liste des enfants nés en 2021. Mme le Maire indique qu'elle lui sera transmise.

\* Mme Christine Grégoire demande ou en est la réparation de la sono de l'Eglise. Mme le Maire explique qu'elle s'en occupe.

\* Monsieur Bruno Dumesge explique qu'il y a un « Moto-Club » qui cherche un village comme « villes étapes » afin de camper.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux refusent.

Fin de la séance à 20h10.

Le Maire,

Les Conseillers,